



Extrait du Registre des Délibérations

Direction Générale des Services
Service des Assemblées
et de la Réglementation
FDL/FMLD/2018

du Conseil Municipal



SEANCE DU JEUDI 01 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi premier février à 18 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 26 janvier 2018 sont réunis Salle Forum des Quinconces sous la présidence de M. BOULARD, Maire.

Sont présents : M. J-C. BOULARD, Mme I. SÈVÈRE, M. C. COUNIL, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. J. GOUFFÉ, Mme A. BESNARD, M. B. BREUX, Mme L. PEREZ, M. F. EDOM, Mme E. DEBOST, M. S. LOPES, M. Y. CALIPPE, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. P. DELPECH, Mme C. N'KALLOULOU, M. C. JEAN, Mme F. DUBOIS, Mme A. MATHIS, Mme R. KAZIEWICZ, Mme C. GOUHIER, Mme C. POUPINEAU, M. J-F. SOULARD, Mme A-M. CHOISNE, M. T. TOUCHE, Mme P. CHARTON, Mme F. PAIN, M. A. EL ARRASSE, M. S. LE FOLL, M. T. SAMAIN, M. R. BATIOU, M. O. BIENCOURT, Mme F. RAMBURE, M. A. AMMAR, Mme S. MOISY, M. Q. PORTIER, Mme V. RIVRON, Mme E. MARTI, M. P. BOUGLER, M. Y. BROCHARD, M. J-M. BATAILLER, Mme I. PIVRON, Mme H. DUBREUIL-DEFRENNE, M. L. NOGUÈS, M. E. DUBOIS, M. L. VALMENIER, M. L. BORREMANNS.

Absents et représentés : M. F. EDOM, Mme J. PEDOYA, M. S. LE FOLL, Mme M. KARAMANLI, M. S. GUY, Mme M. SCHIAPPA, M. A. PIGEAU, Mme A. PEROT, Mme C. MORANÇAIS, M. K. EDOM, Mme V. CHARBONNEAU.

Votes par procuration :

M. F. EDOM a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE après son départ
Mme J. PEDOYA a donné pouvoir à M. C. COUNIL
M. S. LE FOLL a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU jusqu'à son arrivée
Mme M. KARAMANLI a donné pouvoir à M. O. BIENCOURT
M. S. GUY a donné pouvoir à Mme I. SÈVÈRE
Mme M. SCHIAPPA a donné pouvoir à M. J-C. BOULARD
M. A. PIGEAU a donné pouvoir à Mme V. RIVRON
Mme A. PEROT a donné pouvoir à M. Y. BROCHARD
Mme C. MORANÇAIS a donné pouvoir à M. P. BOUGLER
M. K. EDOM a donné pouvoir à Mme E. MARTI
Mme V. CHARBONNEAU a donné pouvoir à Mme H. DUBREUIL-DEFRENNE

M. Samuel LOPES remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2017 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.